

ou contactez les autorités de votre province ou de votre territoire ou le téléc centre de CIC le plus près de chez vous (voir la section « Sources d'information »).

VOYAGER AVEC UNE CONJOINTE DE MÊME SEXE

Bien que le mariage entre personnes de même sexe soit légal au Canada, de nombreux pays ne reconnaissent pas ce type d'union. Un couple de même sexe qui se présenterait aux autorités frontalières d'un pays comme un couple marié pourrait se voir refuser l'entrée dans ce pays. En outre, l'homosexualité et le lesbianisme sont considérés comme des crimes dans certains pays. Vous trouverez des renseignements précis sur le pays qui vous intéresse dans nos Conseils aux voyageurs ou à l'ambassade ou au consulat du pays de destination au Canada.

Hélène et Maryse ont appris à se montrer discrètes sur leur relation au cours de leurs périples autour du monde, surtout dans les pays où l'homosexualité est taboue. En arrivant dans un pays étranger, elles observent les femmes et s'en inspirent pour leur propre comportement. Elles souhaitent être ouvertes à propos de leur relation de couple, mais elles savent qu'en dehors du Canada une telle relation est souvent inconcevable, en particulier dans les pays où l'homosexualité n'est pas discutée ouvertement. À les voir si proches, on leur demande souvent si elles sont sœurs, et elles répondent tout simplement « Oui ».